



## Objectifs de la formation

Présenter le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un cimetière  
Permettre à la collectivité de définir une vraie stratégie concernant la gestion du foncier existant  
Définir le besoin en termes d'emplacement traditionnels et de site cinéraire  
Prévoir ou non une extension du cimetière en fonction de l'état des lieux des sépultures existantes

**Jeudi 23 mars 2023**

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes  
Salle du CA

Durée : **6 heures**

De 9h à 12h

De 14h à 17h

## Méthode

- *Apports théoriques et étude de cas pratiques*
- *Échanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires*
- *Études de cas pratiques et actualité jurisprudentielle liée au thème développé.*

## Programme

- **Faire un état des lieux des sépultures existantes, des emplacements disponibles (non attribués et non affectés)**
  - *Inventaire des actes de concessions existants*
  - *Définir le statut juridique de chaque sépulture attribuée et/ou occupée*
  - *Présenter chaque procédure possible à mettre en place (Reprise de terrain commun, de concession échue, de concession en état d'abandon)*
- **Développer des contraintes budgétaires liées à chacune des procédures présentées**
- **Proposer un planning prévisionnel de reprises de sépultures en fonction des capacités financières de la collectivité**
- **Études de cas rencontrés dans la collectivité et actualité jurisprudentielle funéraire liée au cimetière.**

>> **S'inscrire via l'UDM24**

Financement par la commune

Ou bien

>> **Utiliser votre DIF élu**

Financement par la CDC

Intervenant : **Patrick LOIZEAU**

Ancien Conservateur des cimetières  
de la Ville de La Rochelle  
Formateur professionnel